

INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

Formation au Diplôme d'Etat d'Aide Soignant (niveau 4)

Textes de références :

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAS et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux
- Instruction du 10 mai 2023 relative à la mise en place d'un Accompagnement Complémentaire Individuel pour les apprenants bénéficiant d'une passerelle

Coût et durée de la formation (formation programmée sur 12 mois) :

- 100 € de frais d'inscription à la formation (chèque à établir à l'ordre du Trésor public)
- Différents selon les passerelles :

Parcours	Heures théoriques	Accompagnement Complémentaire Individuel	Heures pratiques	AFGSU 2* (3 jours)	Cout total
Complet	770 H	/	770 h	210 €	6 524 €
ASSP	371 H	35 H	350 H	210 €	4 270 €
SAPAT	511 H	35 H	490 H	210 €	5 670 €
DEAP 2006	329 H	35 H	245 H	210 €	3 850 €
DEAP 2021	224 H	35 H	245 H	210 €	2 800 €
DEAES 2016	553 H	35 H	420 H	210 €	6 090 €
DEAES 2021	455 H	35 H	420 H	210 €	5 110 €
DEA 2006	574 H	35 H	595 H	210 €	6 300 €
ARM 2019	553 H	35 H	595 H	210 €	6 090 €
ADVF	567 H	35 H	595 H	210 €	6 230 €
ASMS	602 H	35 H	595 H	210 €	6 580 €

* AFGSU 2 (formation aux Gestes et Soins d'Urgence délivrée par le CESU 16) : 210 € (compris dans le cout total de la formation)

Lieu de formation

- IFAS du C.H ANGOULEME sur le site universitaire de la Couronne
Campus santé - 85 route de Breuty - 16400 LA COURONNE

Contact

- Par téléphone : 05.45.24.25.34
- Par mail : ifas.cha@ch-angouleme.fr

Prise en charge envisageable :

Situation	Frais pédagogiques	Justificatif	Rémunération	Infos
Etudiant	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Certificat de scolarité année scolaire N-1	Bourses sanitaires et sociales	sur critères sociaux Co-instruction par le secrétariat boursesanitairesociale.fr
Demandeur d'emploi inscrit à France Travail	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Attestation d'inscription du mois en cours	<u>Droits ouverts :</u> Indemnisation Pole Emploi (AREF),	Actualisation mensuelle
			<u>Pas ou plus de droits :</u> Dossier de rémunération de la région Nouvelle Aquitaine	Dossier remis à la rentrée Co-instruction par le secrétariat Barème fixé par décret
Salarié	Prise en charge employeur	Attestation de prise en charge puis convention signée par IFAS et employeur	Employeur	Attestation de présence mensuelle transmise par le secrétariat
	OPCO Santé (Transition Pro)	Dossier à monter auprès de l'OPCO en lien avec institut et employeur https://www.transitionspro-na.fr/	Employeur	Attestation de présence mensuelle sur le site web réalisée par le secrétariat et attesté par l'agent
	CPF	Inscription possible pour les redoublants ou parcours modulaires		www.moncompteformation.gouv.fr/
Si pas de prise en charge envisageable ou dans les délais souhaité, envisager fin de contrat pour pouvoir vous inscrire à France Travail <u>avant la date d'entrée en formation</u> et prétendre à une prise en charge de la région Nouvelle Aquitaine				

Adresse géographique : 85 route de Breuty 16400 LA COURONNE

Adresse postale : Rond-Point de Girac – CS 55015 Saint-Michel – 16959 ANGOULEME CEDEX 9

ch-angouleme.fr

N°SIRET - 26160034000218